MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le mercredi 28 juin 2017 à 19:30 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	M.	Éric Delage	Conseiller
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale

Étaient absents les conseillères Marie Eve Leduc et Josée Mathieu.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande de dérogation mineure – Lot 2 709 008 – Les Entreprises Girosec inc.
4. Ralentisseur de vitesse sur les rues Claing et 4e rang
5. Fondation Hippo – Demande de don
6. Période de questions
7. Levée de la séance

---

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil affirment avoir reçu l'avis de convocation dans le délai prévu. Un avis public a été donné le 14 juin 2017 et affiché aux deux endroits reconnus par le conseil.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017.06S.01 Sur la proposition Guy Robert
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Demande de dérogation mineure – Lot 2 709 008 – Les Entreprises Girosec inc.

CONSIDERANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par les Entreprises Girosec inc. dans le but de lui permettre la construction d'un bâtiment accessoire agricole (silo) sur le lot 2 709 008 ;

CONSIDERANT que l'implantation de ce silo serait à 11,28 mètres de la ligne de lot avant ;

CONSIDERANT qu'à l'article 14.6.1 du Règlement d'urbanisme 2006-16 il est stipulé qu'un bâtiment accessoire à usage agricole doit se trouver à une distance minimale de 15 mètres par rapport à la ligne de lot avant ;

CONSIDERANT que la demande de dérogation mineure est de 3,72 mètres ;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recommande au Conseil municipal d'approuver la demande du lot 2 709 008 considérant qu'aucun préjudice n'est porté ;

POUR CES MOTIFS,

2017.06S.02 Sur la proposition Mario Jussaume
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents

D'APPROUVER la demande de dérogation des Entreprises Girosec inc. et d'accepter que l'implantation du silo, sur le lot 2 709 008, soit à 11,28 mètres de la ligne de lot avant.

4. Ralentisseur de vitesse sur les rues Claing et 4e rang

Après discussion, il est décidé de ne pas installer de ralentisseur de vitesse.

Une proposition est faite d'installer le radar mobile sur la rue Claing et le radar mobile de la MRC sur le 4e rang afin d'évaluer la circulation sur ces deux rues.

Ajouter une note au journal recommandant de respecter les limites de vitesse et demandant aux citoyens de porter plainte au bureau lorsqu'ils constatent ce type d'infraction (vitesse au village) pour nous indiquer les heures où se déroulent celle-ci et le type de véhicule.

5. Fondation Hippo – Demande de don

2017.06S.03 Sur la proposition Éric Delage
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de contribuer pour un montant de 50 $ à la campagne de financement de la Fondation Hippo.

6. Période de questions sur le sujet de la séance

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Levée de la séance

2017.04S.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil de lever la présente séance à 20 h 24.

Francine Morin, maire	Sylvie Chaput, Directrice générale et secrétaire-trésorière